

DECRET N° 2009- 038 DU 24 FEVRIER 2009

Chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale, du dimanche 15 février 2009 jusqu'à son retour, de l'intérim de Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Ministre d'Etat, chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
VU La Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
VU Le Décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008, portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Ministre d'Etat, chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique, son intérim sera assuré par Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale, pour compter du 15 février 2009 jusqu'à son retour.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 24 février 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI